

Conférence „LE GRAFFITI DANS L’ESPACE URBAIN”, organisée dans le cadre de la Fête de la Ville

Date et localisation: 3 juin 2013, la Salle des Sessions du Conseil Municipal de Cracovie, pl. Wszystkich Świętych 3-4 Cracovie.

La conférence a été ouverte par le prof. Wiesław Starowicz – secrétaire général du Collectif visant à lutter contre les graffitis illégaux sur le terrain de la Commune de la Ville de Cracovie. Il a accueilli les panélistes ainsi que les invités, a souligné la problématique de la rencontre et a évoqué l’expérience de Cracovie dans le cadre de ce domaine.

La première partie de la conférence a été consacrée aux solutions juridiques et techniques efficaces utilisées dans le cadre des graffiti illégaux. Parmi les panélistes se sont retrouvés des représentants de villes partenaires choisies de Cracovie: Florence, Rochester, Trondheim et Vilnius ainsi que le prof. Wiesław Starowicz agissant en tant que le secrétaire de la conférence.

Monsieur le prof. Wiesław Starowicz dans le cadre de sa présentation consacrée à l’expérience de Cracovie relative à la problématique évoquée ci-dessus a fait remarqué que le principal problème qui rend difficile la lutte contre les graffitis illégaux est le manque d’instruments juridiques permettant d’ordonner aux propriétaires privées la suppression de ce type d’ouvrages sur les bâtiments leurs appartenant – Le « Décret relatif au maintien de la propreté et de l’ordre dans les communes » n’est pas obligatoire. Le deuxième élément problématique relevé par le prof. Starowicz sont les controverses et les décrets qui ne sont pas totalement clairs concernant la protection de l’image qui empêche l’utilisation de systèmes de surveillance dans le cadre de la lutte contre les graffiti. Dans le cadre de la discussion, les éléments suivants réalisés à Cracovie visant à lutter contre les graffitis illégaux ont été énumérées par le prof. Starowicz:

- 1) Le Collectif visant à lutter contre les graffitis se compose entre autre des représentants suivants: des gestionnaires d’immobiliers municipaux, des Sapeurs Pompiers de la Ville de Cracovie, la Police Municipale de la Ville de Cracovie, la Police des fonctionnaires de l’Administration Pénitentiaire, des fonctionnaires de l’Administration Municipale de Nettoyage, des membres du Département de la Culture et du Patrimoine National de l’Administration Municipale de Cracovie (AMC), des personnes travaillant au sein de Département des Affaires Sociales de l’AMC, du Département de l’Information, du Tourisme, du Tourisme et de la Promotion de la ville de l’AMC ainsi que du Comité Sociale de la Rénovation de Monuments de Cracovie;
- 2) le dossier préparé par une organisation interculturelle non-gouvernementale intitulé „les Stratégies de prévention et d’action face à des événements à caractère raciste et xénophobe dans le cadre de l’espace public de la ville” –concernant également ceux liés à des graffitis illégaux;
- 3) la concentration sur la problématique de la présence de graffiti dans l’espace public de la ville dans le cadre des Journées Portes Ouvertes de la Mairie;
- 4) l’émission dans les transports en communs (par la télévision BUS TV des autobus) de spots thématiques recoupant des informations et de l’éducation;
- 5) la coopération entre les autorités de la ville avec et les Secrétaires des Conseils municipaux de la Ville de Cracovie dans le cadre des actions visant à lutter contre les graffitis;
- 6) des actions éducatives dans les écoles;
- 7) la mise à disposition d’emplacements publics pour le graffiti (légal) artistique;
- 8) la coopération avec les forces pénitentiaires concernant la suppression de graffitis par des personnes emprisonnés dans des centres pénitenciers;

9) la création par les Sapeurs Pompiers de la Ville de Cracovie d'une base de données informatique des graffitis et d'une carte interactive des graffitis.

Le panéliste suivant, M. Georgio Moretti, le représentant de Florence a expliqué les actions entreprises par la fondation „Angeli de Bello”. Cette institution regroupe 1 500 volontaires s'occupant entre autre de la lutte et de la suppression de graffitis illégaux. Les volontaires coopérant avec l'organisation mentionnée ci-dessus veillent également à l'ordre et au maintien de la verdure municipale. La fondation s'occupe juridiquement de ses volontaires en leur permettant d'agir en son nom non seulement sur l'espace de monuments mais aussi sur des terrains privées (afin d'obtenir les autorisations des propriétaires privées pour mener leurs actions). Cette fondation bénéficie du soutien des organes de l' UNESCO s'occupant de la protection du patrimoine culturel, elle engage dans ses action des touristes, des étudiants ainsi que des prisonniers et mène également une campagne d'information et d'actions éducatives découpés sur une large échelle qui sont consacrées à la protection de l'espace municipal de Florence.

Rochester était représenté lors de la conférence par M. Shawn Dunwoody, un graffeur. Dans le cadre de son exposé, celui-ci a cherché à souligner le besoin d'appréciation du graffiti commē étant une forme artistique. Il a également postulé qu'il est nécessaire de clairement séparer le graffiti du vandalisme en soulignant que la ségrégation entre le „bien” et „le mal” du graffiti demeure imprécise. Monsieur Dunwoody a expliqué quelles sont les méthodes de lutte contre les graffiti illégaux qui sont appliqués à Rochester. Ont été entre autre évoqués les actions éducatives visant la jeunesse et appuyant sur le respect de la propriété d'autrui et refusant tout acte de vandalisme mais aussi les initiatives soulignant la dimension artistique du graffiti. Dans le cadre de ce deuxième sujet, les projets de type „Wall-therapy” ont été pris pour exemple: ceux-ci supposent une coopération entre les graffeurs et les secteurs publics et privés, l'intégration des artistes dans le cadre de la communauté locale ainsi que la coopération avec des artistes d'autres pays et enfin la détermination d'emplacements particuliers permettant le développement de la création de l'art de la rue.

La représentante de Trondheim, Mme Ulrika Wallin, a débuté son exposé en transmettant une information relative aux montants destinés par la ville aux projets liés à la lutte contre le vandalisme – ceux-ci constituent environ 1,25% du budget municipal. Mme Walli a souligné qu'à Trondheim, le problème du graffiti illégal est considéré de manière très sérieuse par les autorités locales et que les actions entreprises contre cette forme de vandalisme apportent des résultats tangibles. Les actions enterprises sont entre autre:

Une coopération efficace avec la Police qui se constitue une base de graffiti illégaux, qui inflige des amendes importantes aux vandales, la réalisation de campagnes éducatives dans les écoles mais aussi des effacements rapides d'inscriptions illégales ou la déposition de substances spéciales sécurisant des surfaces avant que n'y apparaissent des inscriptions

L'oratrice de Trondheim a également évoqué l'expérience de Bergen – une ville qui souhaite se positionner en position de leader dans la lutte contre le graffiti illégal. Sa stratégie d'actions se concentre dans l'exposition des moyens que possède l'art de rue. – les capacités d'expression des artistes. Bergen cherche à accroître la visibilité artistique des graffitis dans le cadre de l'espace public – la ville cherche à mettre en place un nombre de lieux suffisant où les artistes-graiffeurs pourront créer, la ville cherche à instaurer une organisation internationale qui regroupera les artistes de ce domaine, elle cherche à faire la promotion de festivals consacrés à l'art de la rue (par exemple le Festival de l'Expression Municipale) mais prends

soin de l'accroissement du niveau de savoir dans le domaine du graffiti parmi les employés municipaux et des autorités locales. Une des autres solutions intéressantes promue par les autorités de Bergen est la garantie donnée aux propriétaires privés de bâtiments de pouvoir conserver les graffiti sur les murs des bâtiments.

La dernière oratrice qui a exposé dans le cadre de la première partie de la conférence fut Mme Eglė Daugėliatė. Elle expliqua la manière dont la ville de Vilnius lutte avec les graffiti illégaux. Elle a indiqué qu'en 2012, les autorités de la ville ont affecté 86 000 euros à ce but. Elle a aussi expliqué que les compétences de l'administration municipale recoupent des éléments comme la délivrance d'autorisations de la réalisation de graffiti, la suppression de graffiti illégaux ainsi que la médiation avec les graffeurs et l'obligation concernant le nettoyage des bâtiments d'inscriptions illégales qui concernent aussi les propriétaires et les gestionnaires de bâtiments. Mme Daugėliatė a cité les solutions suivantes qui visent à lutter et à prévenir l'apparition de graffiti illégaux : la mise en place d'endroits légaux où il serait possible de peindre des graffiti (il y'a actuellement 15 lieux de ce type dont 6 où il est possible de créer de l'art de rue sans avoir besoin de permission, la coopération avec la Police, l'entrée en vigueur d'interdictions officielles quant aux possibilités d'écrire sur les murs, le contrôle des gestionnaires et des utilisateurs d'immeubles, des campagnes éducatives, la réalisation d'actions de recouvrement d'inscriptions illégales en coopérations avec des organisations non gouvernementales, d'étudiants, de sociétés privées et de sponsors mais aussi l'organisation d'événements faisant la promotion de l'art du graffiti.

La deuxième partie de la conférence a été consacrée à l'art du graffiti et à la manière de mettre à disposition des artistes-graffitis de l'espace où ils pourront créer. Parmi les panelistes de cette session se sont retrouvés des représentants des villes de Moscou, de Saint-Pétersbourg, de Tbilissi, de Vienne et de Cracovie.

Yury Marychev, le représentant de la ville de Moscou a présenté la ville de Moscou comme étant une ville exceptionnellement ouverte à ce type d'expression d'émotions. Il a expliqué que Moscou cherche non seulement à lutter contre tous actes de vandalisme mais attache aussi une grande importance à la coopération avec des graffeurs ainsi qu'au soutien d'autorités locales aux projets liés à l'art de la rue. Dans le cadre de la coopération évoquée avec les autorités municipales moscovites, les comités architecturaux ainsi que les propriétaires des bâtiments attribuent aux artistes des autorisations spéciales, permettent de rentrer en contact avec des sociétés (qui pourraient être des sponsors), des médias ou des promoteurs immobiliers qui fourniraient le matériel technique nécessaire à la création de graffiti. A Moscou dans le cadre des événements consacrés au graffiti, des murailles constituant les répliques de chef d'œuvres d'artistes connus et d'illustrateurs de contes russes ont été créés. Un Centre Municipal du Graffiti est également en cours de développement dans la capitale de la Russie – celui-ci constitue un lieu de recherche et de création de graffiti et sert de centre éducatif.

Aleksiej Sawin, le représentant de Saint-Pétersbourg a présenté lors de son exposé un film consacré à un procès où des artistes-graiffeurs locaux étaient jugés.

Le paneliste suivant, le représentant de Tbilissi, M. David Aleksidze, a indiqué au début de son exposé que les graffiti illégaux en Géorgie constituent un problème de type nouveau car l'art du graffiti est dans ce pays quelque chose de récent. Ceux-ci ont souvent une connotation politique et constituent des éléments liés aux règlements de compte de gangs de rues ou de cités. Vu d'un autre côté, l'art graffiti en Géorgie sert parfois aux changements de l'image

qu'ont les villes constituant une forme d'art qui existe hors des murs de galeries d'art et de musées.

Franz Kratzer, le représentant de la ville de Vienne, a présenté dans son exposé le programme intitulé „Wienerwand”. Dans son cadre, une surface est mise à disposition afin de pouvoir présenter et de pouvoir créer cet art de rue – 13 lieux de ce type dont la surface totale est de plus de 4000 m² fonctionnent actuellement à Vienne. Ces lieux sont indiqués par des signes particuliers symbolisés par un pigeon. Des dossiers d'information sont également préparés. Ceux-ci propagent ce type d'expression créatrice. Une page Internet consacré au graffiti légal a été mise en place. De grands événements thématiques soutenus par les autorités locales ont été également organisés.

La Représentante de Cracovie – Mme Urszula Twardzik, représentant le VIIIème arrondissement de Cracovie – a donné des informations relatives au concours pour les jeunes de Cracovie intitulé „Le Grand Huit en Spray” ainsi qu'à la réalisation de graffitis légaux. Elle a présenté le reportage de la Première édition du concours qui a été réalisé en coopération avec les Sapeurs-Pompiers de la Ville de Cracovie, avec l'Association Siemacha, la Maison de la Culture du Piedmont ainsi qu'avec l'Administration des Bâtiments Communaux.

Afin de résumer les expériences des villes partenaires de Cracovie relatives à de la lutte contre les graffitis illégaux, le prof. Wiesław Starowicz a formulé quelques conclusions importantes du point de vue de Cracovie:

- Il faut prendre en compte sérieusement l'art de rue ainsi que son potentiel artistique. Cracovie est encore au début de ce chemin cependant la ville n'est pas étrangère aux initiatives de présentation de cet art dans le cadre de l'espace urbain.
- En ce qui concerne les questions financières, il est recommandé d'étudier avec importance les exemples des autres villes qui s'engagent dans la lutte contre les graffitis illégaux ainsi que dans le cadre de la lutte contre les actes de vandalisme d'espaces publics et privées.
- Il est recommandé de réfléchir à la mise en place sur le terrain de Cracovie de l'idée de l'engagement de volontaires dans le cadre de ces actions.
- Il est recommandé de réfléchir à la promotion de l'idée d'„action positives” comme l'affectation de grands espaces à la création de graffitis légaux le tout en coopération avec les autorités locales, les artistes-grafeurs, des sponsors et la communauté locale.
- Il est nécessaire de présenter des frontières claires qui permettent de séparer l'art de la rue du vandalisme.
- Il faut prendre en considération le besoin d'effectuer des actions sociales et éducatives à grande échelle qui seront adressées à la jeunesse.
- Il est nécessaire de prendre en compte la mise en place de lois juridiques dans le cadre de la lutte contre les graffiti illégaux.